



Commune de
Villeteuse

ASSOCIATION : Demande de salle



Veillez remplir tous les champs nécessaires à votre action :

<i>Date de la demande</i>	
<i>Nom de l'association</i>	
<i>Nom de la personne référente et numéro de téléphone</i>	
<i>Pour quelles raisons demandez-vous la salle ?</i>	
<i>Quelle salle demandez-vous ?</i>	
<i>Nombres de personnes attendues</i>	
<i>Date exacte de l'activité</i>	
<i>Horaires</i>	
<i>Autres besoins</i>	
<i>Service de dépôt de la demande</i>	

Les impératifs :

- La demande doit être déposée 5 semaines avant la date de l'action. Chaque demande est traitée en fonction des disponibilités.
- Une demande de LCR sans matériel peut être déposée 15 jours avant la date de l'action.